

CONVOGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Madame ou Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 à 20h30

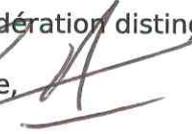
dans la salle du Conseil Municipal.

L'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse, sur les affaires soumises à délibération, doit être adressée avec la convocation aux membres du Conseil Municipal.

Pour aller au-delà de cette disposition imposée par la loi du 21 février 1996, vous trouverez, annexés à la présente, les projets mêmes de délibérations. **Vaut note explicative de synthèse**

Merci de bien vouloir vous en munir pour le jour de la réunion.

Veillez agréer, Madame ou Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,


Patrick PÉNIGUEL

ORDRE DU JOUR

- 1) Procès-verbal séance du 29 juin 2023 – Adoption
- 2) Installation de Monsieur Nicolas AUTRET en remplacement de Madame Hélène LE GUEN-GLET, Conseillère Municipale démissionnaire
- 3) Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57
- 4) Passage à la nomenclature M57
Approbation du règlement budgétaire et financier
- 5) Passage à la nomenclature M57
Mise en place de la fongibilité des crédits
- 6) Passage à la nomenclature M57
Règles et durée d'amortissement des biens
- 7) Taxes et produits irrécouvrables
Budget Général
- 8) Cession local commercial centre-ville
- 9) Héritage Mayenne 2024
Autorisation d'occupation temporaire en vue de la réalisation d'équipement sportif de proximité dans le cadre du plan « Héritage Mayenne 2024 » mis en œuvre par le Conseil Départemental de la Mayenne
.../...

- 10) Lotissement du Golf 10
Rétrocession des espaces communs et équipements techniques
Modificatif
- 11) Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales
- 12) Modalités de l'avantage en nature
Repas au personnel communal
- 13) Modalités de mise en œuvre du télétravail définies dans le règlement de télétravail
- 14) Institution de plafonds en matière de prise en charge de formation dans le cadre du Compte Personnel de Formation
- 15) Convention de mise à disposition de volontaire en service civique avec la Ligue de l'Enseignement
FAL 53
- 16) Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution de la délégation du Conseil Municipal

Questions diverses

Diffusion supplémentaire :

- Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services
- Madame Stéphanie DESMOTS, Directrice des Ressources
- Monsieur Sébastien GALLOYER, Directeur des services Scolaires, Sport, Jeunesse, Enfance et Petite Enfance
- Madame Annaïk BESNIER, Directrice des Affaires Culturelles
- Monsieur Jean-Noël REBOURS, Directeur des Services Techniques
- Madame Thérèse GOUABault, Correspondante OUEST FRANCE
- Monsieur Martin GÉRAULT, Correspondant COURRIER DE LA MAYENNE